



Migrations résidentielles : un solde élevé composé majoritairement d'actifs

La croissance de la population est dynamique en Corse et elle est aujourd'hui totalement imputable au solde migratoire. En effet, en 2016, 7 100 personnes arrivent dans l'île d'autres régions françaises alors que 4 800 la quittent. C'est ainsi la région dont le solde migratoire rapporté à la population est le plus élevé, en lien notamment avec des départs peu importants. Ces mouvements de population se font prioritairement avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les personnes mobiles sont majoritairement des actifs, eux-mêmes essentiellement en emploi. Le secteur administratif, santé, action sociale génère des flux importants. Les étudiants sont la seule catégorie de population dont le solde migratoire est négatif ; les retraités migrent globalement peu, mais l'île est pour eux, une destination attractive.

Antoine Luciani (Insee)

La Corse est la région métropolitaine dont la population croît le plus. Entre 2006 et 2016, elle a augmenté de 36 000 personnes soit 1,2 % par an, deux fois plus vite qu'en moyenne française. Cette évolution repose désormais exclusivement sur le solde migratoire. En effet, le solde naturel, longtemps très faible est devenu négatif à partir de 2013 : le nombre de décès est depuis supérieur au nombre de naissances. Cette croissance liée à l'apport de population extérieure à la région suscite de nombreuses interrogations, autour de la quantification du phénomène, du profil des arrivants et des impacts sur la population de l'île.

7 100 arrivées pour 4 800 départs

En 2016, sur un an, 7 100 personnes s'installent en Corse en provenance du territoire national alors que 4 800 la quittent pour d'autres régions françaises, soit 2 300 habitants supplémentaires (*définitions et méthodologie*). L'île est ainsi la région dont le solde migratoire avec la France, rapporté à sa population, est le plus élevé, soit 0,7 % de la population moyenne (*figure 1*). Comparé aux départements, dont l'île est plus proche en termes de population et de superficie, c'est également le cas. Seuls neuf d'entre eux présentent un solde migratoire avec l'extérieur de leur région supérieur, notamment la Charente-Maritime (1,0 %), le Lot, la Vendée et la Gironde (0,9 %).

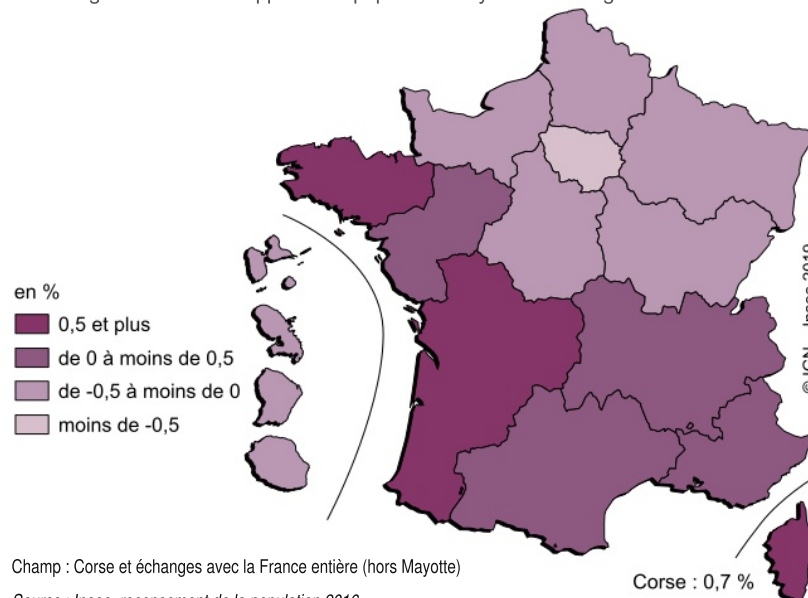
Les arrivées représentent 2,2 % de la population moyenne régionale. Ainsi, l'île se positionne à la 2^e place des régions les plus attractives, derrière Auvergne-Rhône-Alpes, la moyenne française des régions s'établissant à 1,6 %.

À l'échelle départementale, le tableau est plus nuancé. Les mobilités proches, nombreuses dans les départements continentaux (43 % des entrants proviennent en moyenne de la région) et

impossibles dans les îles, induisent pour ces dernières des arrivées moindres. Ainsi, toutes migrations comprises, le taux d'arrivées de nouveaux habitants en Corse est parmi les plus faibles. Seuls 11 départements ont des proportions d'arrivées moins importantes, notamment dans le nord (Pas-de-Calais, Nord, Ardennes, Aisne, Somme) et l'est (Haut-Rhin, Moselle, Bas-Rhin, Vosges) du pays. Et les îles de l'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique et Réunion) et la Guyane, plus

1 Un solde migratoire élevé

Solde migratoire en 2016 rapporté à la population moyenne de la région



éloignées, présentent des taux globaux d'arrivées très faibles (entre 1,4 et 1,5 %).

Néanmoins, lorsque la mobilité est plus lointaine (extra-régionale), l'île est attractive. Ainsi, la Corse se situe parmi les territoires où le taux d'arrivants de l'extérieur de la région est le plus important. Seuls 12 départements connaissent, rapportée à leur population moyenne, des arrivées extra-régionales supérieures.

Par ailleurs, la Corse est un territoire que l'on quitte peu. Avec seulement 1,5 % de la population moyenne qui déménage ailleurs, l'île fait partie des régions à faible taux de départs (5^e région métropolitaine). Comparée aux départements, elle présente une propension au déménagement extra-régional dans la moyenne (45^e dans le classement départemental). Mais sur le continent, les migrations sont importantes au sein des départements d'une même région (44 % des départs totaux). Tous types de flux considérés (intra et extra régionaux) la Corse présente ainsi le 3^e taux de départs le plus faible des départements après la Réunion et la Martinique (respectivement 1,4 % et 1,7 %). Cela traduit à la fois l'éloignement physique et l'attachement des habitants aux territoires insulaires.

Ainsi, le solde migratoire élevé de la Corse repose davantage sur des départs peu importants que sur la fréquence des arrivées. Toutefois, le nombre annuel de partants progresse régulièrement. Il est ainsi passé depuis 2013, de 4 200 à 4 800 personnes. En revanche, le nombre annuel d'entrants est stable. Cela se traduit donc par une diminution du solde migratoire. Il s'établissait à 0,9 % de la population moyenne en 2013, soit 0,2 point de plus.

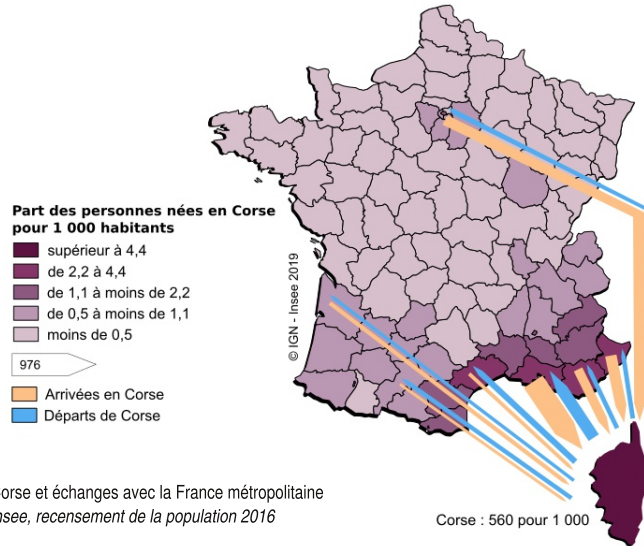
Des échanges privilégiés avec PACA

Les échanges avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), la plus proche géographiquement et la seule desservie directement par des transports maritimes, sont bien plus fréquents qu'avec les autres territoires. Près d'un tiers des arrivants sur l'île viennent de PACA, et un quart des personnes ayant quitté la Corse y ont emménagé. En particulier, les Bouches du Rhône (14 % des arrivées et 11 % des départs) et les Alpes Maritimes (8 % et 5 %) sont les deux départements qui ont le plus d'échanges de population avec l'île. Ce sont aussi ceux où la part des habitants nés dans l'île est la plus importante (figure 2). Ces mouvements se traduisent par un solde migratoire positif pour la Corse, de près de 1 000 personnes.

L'Île-de-France est la 2^e région à entretenir des flux migratoires privilégiés avec la Corse. Ils représentent 18 % des arrivées mais seulement 11 % des départs, soit un solde de plus de 700 habitants pour l'île. Notamment, Paris qui concentre la moitié des mobilités de sa région est le 3^e département pour l'intensité des échanges avec l'île.

2 La façade méditerranéenne : première zone d'échange

Principaux flux (mobilité supérieure à 300) entre la Corse et les départements métropolitains



Champ : Corse et échanges avec la France métropolitaine
Source : Insee, recensement de la population 2016

Corse : 560 pour 1 000

Enfin, l'Occitanie arrive en 3^e position (10 % des arrivées et 19 % des départs). L'Hérault et la Haute-Garonne sont notamment les 5^e et 7^e départements pour le volume de leurs flux avec l'île. Mais la particularité des échanges avec cette région est que le solde migratoire est déficitaire : les arrivées sur l'île de ce territoire ne représentent que les trois quarts des départs. Seule la région Bretagne est également dans ce cas, mais sur des flux beaucoup plus limités.

De la diaspora aux migrations résidentielles

Le lieu de naissance n'est qu'un indicateur partiel du lien à un territoire, l'enracinement ou le sentiment d'appartenance se construisant également à travers l'origine familiale ou le temps passé dans une région. Il ne permet donc pas de mesurer directement une diaspora, ni la part des éventuels retours « au pays » mais donne des informations notamment sur l'effet cumulé des migrations dans le temps.

Aujourd'hui, 22 % des personnes nées dans l'île vivent à l'extérieur de la Corse, une part

inférieure à la moyenne des régions (25 %). Cela reflète notamment la faible propension des années récentes à partir à l'extérieur de l'île.

Signe de l'attractivité régionale, parmi les arrivants, seulement 16 % sont natifs de la région, un taux inférieur à la moyenne des régions (23 % des arrivants dans une région en sont natifs). Néanmoins, cette part reste supérieure pour les retraités : 26 % des retraités migrant en Corse y sont nés, contre 20 % en moyenne dans les autres régions. Enfin, reflet des soldes migratoires positifs successifs de la Corse, 44 % des habitants en 2016 ne sont pas nés sur l'île contre 33 % d'habitants non natifs pour la moyenne des régions.

Les actifs au cœur des migrations

Les actifs sont la 1^{ère} catégorie de population dans les migrations résidentielles. Majoritaires dans les arrivées, ils représentent aussi 60 % du solde (+ 1 360 personnes), ce qui accroît leur part dans la population (figure 3). En particulier, les personnes en emploi

3 Plus d'un arrivant sur deux est un actif

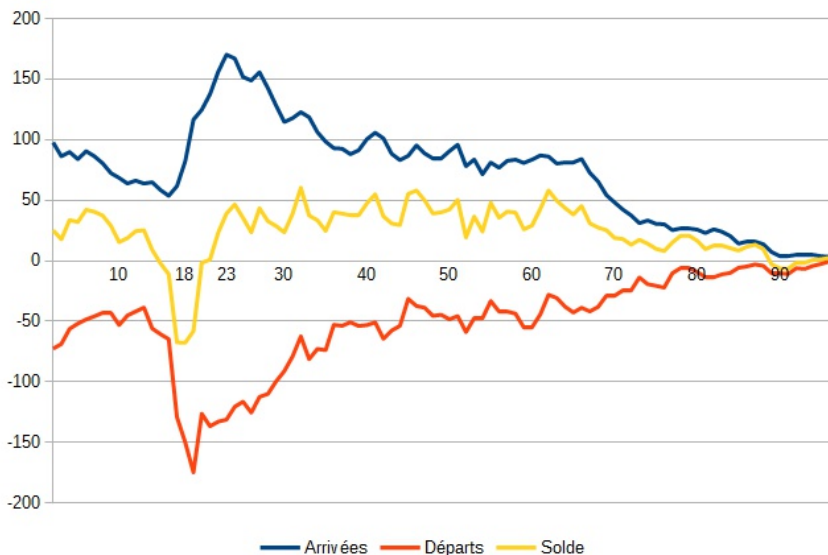
Structure de la population en Corse et des flux avec le reste du territoire français en 2016

(en %)		Population			
		moyenne	Arrivées	Départs	Solde
Activité	Inactifs	54	47	51	40
	Actifs	46	53	49	60
	<i>Dont :</i>				
	<i>Chômeurs</i>	6	14	16	10
	<i>En emploi</i>	40	39	33	50
E N	Secteur				
	Agriculture	3	1	1	1
	Industrie	6	7	5	9
	Construction	10	6	4	8
E	Commerce, transports et services divers	45	43	46	41
	Administration, santé et action sociale	36	43	44	41
M P	Profession				
	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	14	8	8	8
L O I	Cadres et professions intellectuelles supérieures	11	20	28	8
	Professions Intermédiaires	23	28	23	34
	Employés	33	30	28	33
Diplôme	Ouvriers	19	14	13	17
	Au mieux BEPC, Brevet des collèges, DNB	34	19	21	16
	CAP, BEP	20	19	18	21
	Baccalauréat (général, technologique, professionnel)	21	24	21	28
	Diplôme d'études supérieures	25	38	40	35

Champ : Corse et échanges avec la France entière (hors Mayotte)
Source : Insee, recensement de la population 2016

4 Un solde déficitaire à l'âge d'entrée dans l'enseignement supérieur

Nombre de départs, d'arrivées et solde migratoire par âge (moyenne mobile sur 3 ans)



Champ : Corse et échanges avec la France entière (hors Mayotte)
Source : Insee, recensement de la population 2016

représentent 50 % de la population supplémentaire pour 40 % de la population stable.

Les mobilités d'actifs en emploi relèvent en grande partie du secteur de l'administration, santé et action sociale. Bien que fortement présentes dans l'économie régionale (36 % des emplois), les personnes travaillant dans ce secteur sont surreprésentées dans le solde (41 %) et dans les mobilités (43 % des arrivées et 44 % des départs). Ces activités contribuent notamment aux flux importants des cadres et des professions intermédiaires (poids dans les arrivées et départs supérieur à leur proportion dans la population). En effet, 56 % des mouvements de cadres et professions intellectuelles supérieures se font dans ce secteur.

Le secteur commerce, transport et services divers a une part équivalente à celui de l'administration dans le solde (41 %) alors qu'il représente 45 % des emplois de la population. Le commerce constitue un tiers des emplois du secteur et près de la moitié du solde. Il présente en effet une mobilité modérée mais un déséquilibre en faveur des arrivées (27 % contre 17 % des départs). L'hébergement et la restauration, 2^e sous-ensemble d'activités, a lui un poids dans les arrivées, les départs et le solde légèrement supérieur à sa part dans l'emploi (15 % contre 13 %).

De leur côté, le secteur agricole et celui de la construction représentent 2 % et 6 % des mobilités avec la France, soit moins que leur poids dans l'emploi régional. En effet, d'une part les agriculteurs sont peu mobiles, puisque liés à leur exploitation et d'autre part les arrivées de salariés agricoles se font majoritairement de l'étranger. Ainsi 55 % des arrivants en Corse travaillant dans l'agriculture viennent de l'étranger. C'est 35 % pour ceux de la construction, alors que les entrants de l'étranger ne représentent que 11 % dans les autres secteurs (encadré 2).

Les chômeurs sont également surreprésentés dans le solde (10 % pour 6 % de la population) et plus encore dans les mobilités. Ils représentent ainsi 16 % des départs et 14 % des arrivées. En effet, si la recherche d'emploi peut amener à déménager, la migration peut également entraîner une période de chômage, notamment lorsque l'on suit son conjoint. Les personnes au chômage après une migration sont ainsi plus souvent en couple que la moyenne de la population à la recherche d'un emploi. Les conjointes semblent particulièrement exposées : les femmes des familles représentent 77 % des chômeurs après une migration contre 38 % dans la population moyenne.

La mobilité décroît avec l'âge

En parallèle de ces migrations d'actifs, les enfants (de moins de 14 ans) qui migrent avec

leurs parents représentent le 3^e volume dans les flux après les actifs et les retraités. Ils sont légèrement plus représentés dans les arrivées (15 %) que dans les départs (14 %) et dans la population (13 %).

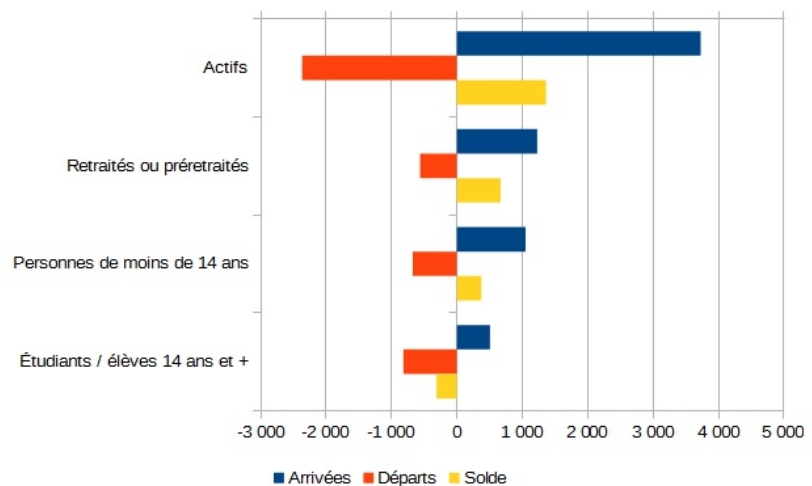
La mobilité a tendance à décroître avec l'âge (figure 4). Les migrants sont donc plus jeunes que la population insulaire. C'est en particulier le cas de ceux qui quittent l'île, dont l'âge médian est de 28 ans contre 45 ans dans l'ensemble de la population. Les arrivants sont également plus jeunes que la population, avec un âge médian de 34 ans. Pourtant, au final, sur un an, les migrations résidentielles ont peu d'impact sur l'âge de la population : les différences d'âge entre partants et arrivants sont contrebalancées par leurs nombres inégaux et l'âge médian du solde n'est pas différent de celui de la population.

L'écart d'âge entre arrivées et départs résulte notamment de la mobilité étudiante. Les partants à l'âge de 18 ans sont ainsi trois fois plus nombreux que les entrants. Cela reflète le choix ou la nécessité de quitter l'île après le baccalauréat pour accéder à certaines formations. Les arrivées connaissent au contraire un pic autour de 23 ans. Ainsi, les « élèves, étudiants ou stagiaires de 14 ans ou plus » (figure 5) constituent la seule catégorie de population avec un solde migratoire négatif (- 1,5 %). Ils représentent ainsi 17 % des sorties pour 7 % des entrées.

À l'opposé, les retraités constituent la catégorie de population la moins mobile. Ils ne représentent que 15 % des mobilités pour 24 % de la population. En effet, les événements pouvant susciter un déménagement aux âges avancés sont rares. Ainsi, après 70 ans les mobilités sont très peu nombreuses. En revanche, au moment du passage à la retraite, on peut faire le choix d'un retour dans sa région ou rechercher un cadre de vie plus agréable et correspondant

5 Un retraité pour deux actifs dans le solde

Flux et solde en nombre des actifs, retraités, étudiants et enfants



Champ : Corse et échanges avec la France entière (hors Mayotte)
Source : Insee, recensement de la population 2016

mieux à ses besoins (équipements, proximité de la famille...). Pour ceux qui franchissent le pas, la Corse fait partie des régions attractives.

En témoigne leur poids nettement plus important dans les arrivées que dans les départs (17 % contre 12 %). En 2016, ils sont

ainsi deux fois plus nombreux à s'installer dans l'île qu'à la quitter (1 200 contre 600). ■

Encadré 1 : De nombreux mouvements entre intercommunalités

À l'intérieur de la région, des mouvements internes de population s'ajoutent aux échanges entre la Corse et le reste de la France. Ainsi, 7 600 personnes ont changé d'intercommunalité. Ces migrations internes représentent trois fois le solde migratoire avec le reste du territoire français. Elles ont donc souvent un rôle prépondérant dans l'évolution de la population des micro-régions.

C'est notamment le cas pour la communauté de communes du Centre Corse. Atypique du fait de la présence de l'Université, elle attire des étudiants de toute l'île et connaît donc des mobilités importantes par rapport à sa population. Les EPCI situés aux périphéries des zones urbaines présentent également des mouvements de population conséquents. C'est le cas de la Piève de l'Ornano et du Celavu-Prunelli autour d'Ajaccio, de la Castagniccia-Casinca et du Marana-Golo au sud de Bastia. Elles se distinguent également par des migrations plus souvent internes à l'île (64 % des arrivées et 78 % des départs, contre respectivement 48 % et 57 % en moyenne dans les autres EPCI de la Corse). À l'opposé les migrations sont plus souvent d'origine continentale dans les communautés de communes à forte orientation touristique (Calvi Balagne et Sud Corse).

Encadré 2 : 1 100 arrivées de l'étranger en 2016

En 2016, 1 100 personnes arrivant de l'étranger se sont installées en Corse, ce qui représente 0,3 % de la population, un taux inférieur au niveau français (0,4 %). De plus, leur nombre diminue depuis 2013 alors qu'il augmente nationalement. Arriver de l'étranger ne signifie pas pour autant être étranger. Ainsi parmi ces entrants en Corse, 22 % sont de nationalité française.

Globalement, les arrivées d'Europe sont majoritaires : 58 % pour 47 % nationalement. Par ailleurs, la répartition par pays d'origine est atypique : 17 % viennent du Maroc et 13 % du Portugal, contre 4,7 % et 3,5 % en France. Les arrivées d'Italie sont également plus nombreuses (8,8 % contre 5,3 %).

Les entrants de l'étranger sont un peu plus souvent en emploi que ceux des autres régions françaises, mais ils se distinguent surtout par leur activité professionnelle. Les ouvriers y sont surreprésentés (2,5 fois plus) à l'inverse des cadres et professions intellectuelles supérieures (moitié moins). En outre, 8 % des arrivants de l'étranger travaillent dans l'agriculture et 19 % dans la construction contre 1 % et 6 % des migrants du continent. À l'inverse, en moyenne française, 60 % des arrivants de l'étranger travaillent dans le secteur du commerce, transport et services divers, contre 39 % en Corse.

Enfin, ces arrivants de l'étranger sont très rarement retraités (4 %) et davantage au foyer (9 %).

Sources

Le recensement de la population : le recensement s'appuie depuis 2004 sur des enquêtes annuelles qui couvrent tous les territoires communaux sur une période de cinq ans. Les informations collectées, référencées au 1er janvier, sont ramenées à l'année médiane des cinq années d'enquête les plus récentes. Ainsi, le recensement de 2016 a été produit à partir des enquêtes effectuées de 2014 à 2018.

La mesure des personnes ayant changé lieu de résidence repose sur la question « où habitez-vous un an auparavant ? ». Les caractéristiques des migrants sont celles déclarées au moment du recensement des personnes et non au moment de la migration. Le recensement ne permet donc pas de connaître la situation des personnes avant leur migration.

Définitions et méthodologie

Les arrivées, arrivants ou entrants sont les personnes qui habitent en Corse en 2016 mais qui résidaient dans une autre région l'année précédente.

Les départs, partants ou sortants sont les personnes qui ont quitté la Corse et résident dans sur un autre territoire français en 2016.

Les mobilités ou migrations sont la somme des arrivées et des départs.

Le solde migratoire est la différence entre les arrivées et les départs vers la France métropolitaine.

Les échanges avec l'étranger sont traités uniquement en encadré, sous l'angle des arrivées, car le recensement ne permet pas d'estimer les départs vers l'étranger (puisque'il concerne les populations résidentes en France).

La population moyenne est la population stable (celle qui ne déclare pas de migration) à laquelle on ajoute la moitié des arrivées et des départs. Les taux d'arrivées, de départs et de solde sont calculés par rapport à la population moyenne. Les caractéristiques des migrants sont également comparées à la population moyenne.

Pour en savoir plus

- « 335 000 habitants en Corse au 1er janvier 2017 », Insee Flash n° 46, décembre 2019
- « Du nord au sud, les mouvements naturels et migratoires opposent les départements », Insee Focus n° 107, décembre 2017
- « En 2014, un quart de la population qui déménage change de département », Insee Première n° 1654, juin 2017
- « La croissance de la population portée par l'excédent migratoire », Insee Analyses Corse n° 11, janvier 2017
- « La population augmente principalement grâce à l'arrivée de jeunes ménages », Insee Analyses Corse n° 4, janvier 2015

